

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 10 juin 2024** à 20 heures à la salle communautaire de Destor, au 7290 rang du Parc (quartier de Destor), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située sur la **RUE IBERVILLE OUEST** (lot 5 626 247 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un bâtiment principal dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- une aire de stationnement comprenant 20 cases serait située en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- les conteneurs à déchets et à récupération seraient situés en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'implantation d'une aire de stationnement et la localisation des conteneurs à déchets et à récupération, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2024  
et publié le 15 mai 2024



Angèle Tousignant, greffière